

Accès aux soins de santé pour les familles militaires

En novembre 2013, notre bureau a publié le rapport d'enquête [Sur le front intérieur : Évaluation du bien-être des familles des militaires canadiens en ce nouveau millénaire](#). Un enjeu clé identifié dans le rapport était que les familles militaires avaient souvent de la difficulté à obtenir des soins de santé lorsqu'elles étaient relocalisées d'une province ou un territoire à un autre suite à une mutation. À la suite de la publication du rapport et des recommandations de notre bureau, le Ministère de la Défense nationale (MDN) et les Forces canadiennes (FAC) ont continué les efforts pour aider les familles militaires à obtenir et à maintenir l'accès à des soins médicaux.

Le présent article éducatif vise à présenter l'information et les ressources offertes aux familles militaires en matière de soins de santé au Canada. De plus, ce document fera un survol des nouvelles initiatives développées par le MDN et les FAC.

Soins de santé offerts aux familles militaires

Services de soins provinciaux et territoriaux :

Les soins de santé des membres de la Force régulière et ceux de la Force de la réserve admissibles¹ sont assurés par le MDN et les FAC, dans le cadre de la [Gamme de soins](#). Cependant, les familles militaires dépendent entièrement des mêmes régimes provinciaux et territoriaux que tous les autres Canadiens. [Les soins de santé au Canada](#), financés publiquement, assurent aux résidents du Canada un accès raisonnable aux services hospitaliers et médicaux nécessaires

¹ Consultez la page [Soins de santé pour les réservistes](#) pour obtenir plus d'information sur les soins de santé admissibles.

sans qu'ils aient à payer les frais de leur poche. Chaque province et territoire a son propre régime d'assurance-santé. Pour plus de renseignements, consultez la [Loi canadienne sur la santé - Foire aux questions](#) et les [ressources web provinciales et territoriales sur les soins de santé](#).

Lors de l'inscription à l'assurance-santé dans une nouvelle province ou un nouveau territoire, la période d'attente de 90 jours pour recevoir la carte santé et pour accéder à la couverture de soins de santé a été, en principe, supprimée pour les familles militaires pour l'ensemble des 10 provinces et territoires. Les familles militaires devront présenter une demande d'assurance maladie dans la province ou le territoire de résidence dès qu'elles déménagent. L'assurance maladie devrait être en vigueur le jour même de la demande.² On encourage les familles militaires à s'identifier comme telles lorsqu'elles remplissent le formulaire d'inscription à l'assurance-santé de leur nouvelle province ou nouveau territoire. Certaines provinces et certains territoires ont même ajouté un identifiant propre aux familles militaires. Par exemple, voici le [Formulaire d'inscription à l'assurance-santé de l'Ontario](#).

Remarque: Si les familles des militaires ont des problèmes en raison de la période d'attente de 90 jours pour avoir accès aux couvertures de santé provinciale ou territoriale, elles peuvent obtenir de l'aide en communiquant avec l'autorité médicale locale. Le personnel des Centres de ressources pour les familles des militaires (CRFM) ou des Services aux familles des militaires (SFMF) peut aussi être en mesure d'aider les familles militaires à communiquer leurs situations particulières aux ministères de la Santé.

² CANFORGEN 085/14 (INTRANET)

Régime de soins de santé de la fonction publique :

En plus de l'accès aux régimes d'assurance-santé provinciaux et territoriaux, les familles des membres de la Force régulière et ceux de la Force de réserve admissibles³ ont accès à une assurance médicale privée en inscrivant au [Régime de soins de santé de la fonction publique \(RSSFP\)](#). Pour plus d'information sur l'admissibilité au RSSFP, les militaires peuvent s'adresser à leur salle des rapports et consulter la [directive du Régime de soins de santé de la fonction publique](#). Le RSSFP peut aussi être contacté directement au 1-888-757-7427 (sans frais) ou à l'adresse commune des FAC - HealthandDental-SanteetDentaire@forces.gc.ca.

Trouver un médecin de famille

Les médecins de famille sont une ressource et un service importants lors d'une relocalisation dans une autre province ou un autre territoire. Toutefois, il peut être difficile d'avoir accès à un médecin de famille et d'assurer la continuité des soins. Pour trouver un médecin de famille dans votre région, vous pouvez avoir recours aux programmes suivants :

Réseau des médecins pour les familles militaires :

Santé Calian, en partenariat avec les [Services aux familles des militaires \(SFM\)](#), a lancé le [Réseau de médecins à l'intention des familles des militaires](#). Le programme vise à améliorer l'accès des familles militaires à un médecin de famille.

Le [Portail de santé à l'intention des familles des militaires](#) est un autre outil de navigation sur la santé qui peut aider les familles militaires à trouver des médecins de famille. Pour plus de renseignements sur le Réseau des médecins et le Portail de santé, veuillez composer le 1-877-633-7722, poste 550 ou soumettre votre question au : mfdn@primacy.ca.

Opération médecin de famille, Région de la capitale nationale :

L'[Opération médecin de famille](#) est un programme offert par le [Centre de ressources pour les familles des militaires \(CRFM\) – Région de la capitale nationale \(RCN\)](#), en partenariat avec l'Académie de médecine d'Ottawa (AMO), qui relie les familles de militaires actifs à un médecin de famille. Pour plus d'information sur l'Opération médecin de famille, veuillez communiquer avec le CRFM de la RCN en composant le 613-993-8671 ou en écrivant au ofd@mfrnc-ncr.ca.

Remarque : Ce programme est offert aux membres des FAC (et de leurs personnes à charge) demeurant dans la RCN durant la durée des procédures de libération ou de retraite. Il est également accessible aux anciens membres (et à leurs personnes à charge) jusqu'à trois ans après leur libération.

³ Consultez la page [Soins de santé pour les réservistes](#) pour obtenir plus d'information sur les soins de santé admissibles.

Médecins de famille et registre des patients :

Pour obtenir de l'aide pour vous inscrire à un médecin de famille qui accepte de nouveaux patients dans votre région, consultez les informations ci-dessous :

Province/Territoire	Médecins de famille/Inscription des patients
Alberta	Collège des médecins et chirurgiens de l'Alberta
Colombie britannique	HealthLink BC — Trouver des services Divisions de médecine familiale en Colombie britannique
Québec	Inscription auprès d'un médecin de famille Rendez-vous santé Québec
Manitoba	Ministère de la Santé — Trouver un médecin
Nouveau-Brunswick	Ministère de la Santé — Accès patient NB
Nouvelle-Écosse	Autorité sanitaire de la Nouvelle-Écosse — Besoin d'un registre de pratique familiale
Terre-Neuve-et-Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador — Autorités régionales de la santé
Ontario	Ministère de la Santé — Trouver un médecin
Île-du-Prince-Édouard	Ministère de la Santé — Registre des patients
Saskatchewan	Autorité sanitaire de Saskatchewan — Installation de localisation et informations de service
Yukon	Ministère de la Santé — Trouver un médecin à Whitehorse
Nunavut	Ministère de la Santé — Plan d'accès aux établissements de santé
Territoires du Nord-Ouest	Autorité de la santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest

Ressources supplémentaires :

- Contactez le collège des médecins et chirurgiens de votre province ou de votre territoire ;
- Contactez les hôpitaux de votre région pour savoir s'ils offrent le service de médecine familiale ;
- Recherchez sur le site web du ministère de la santé de votre province ou de votre territoire pour les répertoires ;
- Contactez les bureaux des médecins de votre région ;
- Visiter une clinique sans rendez-vous ; et
- Demandez à vos amis et à votre famille si leur médecin accepte de nouveaux patients.

Les [Services aux familles des militaires](#) ont aussi collaboré avec le Collège des médecins de famille pour publier les guides [Les soins aux familles de militaires dans le Centre de médecine de famille](#) et [Médecins de famille : travailler auprès des familles de militaires](#). De plus, la Société canadienne de pédiatrie a publié un document de prise de position intitulé [Les soins aux enfants et aux adolescents des familles des militaires canadiens : les considérations particulières](#).